

Création d'un service d'Archives à la Réunion

Léonce Célier

Citer ce document / Cite this document :

Célier Léonce. Création d'un service d'Archives à la Réunion. In: La Gazette des archives, n°13, 1953. pp. 23-25;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1953.1386>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1953_num_13_1_1386

Fichier pdf généré le 12/05/2018

J'ajoute qu'il nous aurait été absolument impossible d'organiser les archives de la Martinique et de la Réunion si les deux Inspecteurs Généraux, M. l'Inspecteur BAUDOT et M. l'Inspecteur CELIER n'avaient pas consenti à se rendre dans ces pays et à y faire une enquête qui a été absolument déterminante.

Je laisse la parole à ces Messieurs qui vont bien vouloir vous indiquer avec plus de détails l'intérêt de ces deux créations.

COMMUNICATION DE M. CELIER, INSPECTEUR GENERAL DES ARCHIVES

Création d'un Service d'Archives à La Réunion

Monsieur le Directeur des Archives de France vous a indiqué très rapidement, d'une façon extrêmement précise l'état des questions relatives aux archives des départements d'Outre Mer. Cela me laisse seulement à vous donner quelques détails sur ma mission dans l'île de la Réunion. Comme vous le savez, cette île de la Réunion avait été découverte, complètement vide de tout habitant, et même de faune, par des Portugais, au XVI^e siècle, par un nommé Mascareñar, qui a donné son nom à ce petit groupe d'îles qu'on appelle aujourd'hui : "les Mascaraignes". Mais c'est la Compagnie des Indes, la première Compagnie française, du XVII^e siècle, qui en a commencé l'exploitation en y envoyant des ouvriers et un très grand nombre de colons.

C'est donc une population issue entièrement d'Européens et d'Africains qui réside dans ces îles, au moins dans l'île de la Réunion, l'ancienne île Maurice, l'île de France, étant depuis peuplée d'Asiatiques dans une proportion extrêmement considérable. Les colonies de la Réunion étaient sous le régime de la Compagnie des Indes pendant les dernières années du XVII^e siècle et pendant tout le XVIII^e jusqu'à la fin du règne de Louis XV. En 1768 elles passèrent sous l'administration royale directe.

Les archives de la Compagnie des Indes sont encore conservées à Saint-Denis de la Réunion et représentent la contre-partie, si je puis dire, du fonds assez important qui existe à Paris, au dépôt des Archives Coloniales, actuellement dans nos séries coloniales des Archives Nationales.

De 1768 à la Révolution, il y a eu un établissement assez rapide et éphémère de l'administration française. Il reste peu de documents de cette époque là. Par contre, il y en a davantage dans l'île de France qui est actuellement l'île Maurice, qui a au contraire beaucoup moins de documents de la Compagnie des Indes. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les archives des deux îles se complètent et c'est pourquoi d'ailleurs j'ai été heureux de pouvoir aller, au cours de ma mission, faire une visite aux archives Mauriciennes qui ont l'avantage, sur celles de la Réunion, d'avoir été organisées depuis fort longtemps, en très bon état, et avec des moyens financiers que nous pouvons envier.

La période de la Révolution et du 1^{er} Empire est également très fortement représentée dans les deux îles, mais, notamment, dans l'île de la Réunion qui a été un siège plus important que l'autre pendant cette période. Comme vous le savez, c'est à partir de 1810, à la suite d'un traité qui a amené le partage

des îles entre l'Angleterre qui les avait conquises et la France, que l'île de la Réunion, ancienne île Bourbon, est redevenue française. Et elle l'est restée depuis. Tandis que l'île Maurice a été incorporée dans le domaine britannique et l'est également restée depuis - avec, au surplus, une très grande autonomie et une persistance, touchante pour nous, de la culture française.

Les archives de cette période depuis 1810 jusqu'à la fin du XIX^e siècle sont très imparfaitement conservées à St-Denis de la Réunion. Néanmoins, elles existent, mais elles ne sont pas classées, tandis que les archives antérieures ont été, celles de la Révolution et de l'Empire, les premières, l'objet d'un travail assez important de la part d'un magistrat qui s'était intéressé à cette période et dont l'inventaire a été publié. Celles de la Compagnie des Indes sont depuis un certain nombre d'années, prospectées, et même en partie classées par un universitaire très distingué, censeur du Lycée Leconte de Lisle, qui en avait une connaissance très approfondie et qui a fait des travaux de classement très importants. Evidemment, les uns et les autres, pour un archiviste de métier, présentent quelques curiosités, quelques bizarreries, quelques erreurs, car enfin si on n'a pas la prétention d'avoir une méthode infaillible, ils ne répondent pas à nos méthodes de classement, mais néanmoins, sont suffisamment clairs et précis pour qu'on puisse très largement s'en servir. C'est déjà une situation extrêmement favorable en ce qui concerne un service d'archives. Une grande partie du fonds ancien était déjà connue et abritée dans un local. On a eu l'heureuse surprise de trouver que les archives du Département de la Réunion étaient dans un bâtiment qui est commun avec la bibliothèque de la Colonie, mais qui est suffisamment vaste pour les deux.

Il manque une chose qui a été l'objet de la principale demande et de mes principales démarches là-bas : ce sont les rayonnages. Il n'y a pas dans la salle affectée aux archives le tiers de ce qu'il pourrait ou devrait y avoir d'archives. Car indépendamment des correspondances administratives des agents de la Compagnie des Indes, des fonctionnaires français et des archives sur l'Administration de la Colonie, il en existe certainement beaucoup d'autres qui sont, soit dans les petites villes, soit dans les communes, soit dans les sous-préfectures, soit, et ceci est très important, chez les officiers ministériels. Au dépôt central des archives de la France d'Outre-Mer, il y a un certain nombre de registres paroissiaux du XVIII^e siècle sur cette colonie comme sur beaucoup d'autres, mais un très grand nombre du XIX^e et du XX^e siècles sont restés là-bas. Il y a donc une très grande collecte d'archives à faire et une collecte d'autant plus utile, que dans les endroits où elles se trouvent maintenant, elles ne sont pas préservées des termites et que la lutte devrait être organisée. Elle est beaucoup plus efficace évidemment dans un dépôt central comme celui que nous pouvons organiser. D'autre part la surveillance des archives locales présente des intérêts très grands et notamment les archives communales. Mais l'oeuvre est rendue difficile par le fait que la Réunion est une île entièrement montagneuse dans laquelle les communications sont rares et peu pratiques.

Sur ce point, cela pose à l'archiviste qui vient d'y arriver un problème assez difficile et délicat qui ne pourrait être résolu que grâce à un moyen de transport individuel. Et même comme cela, les choses sont longues. Quand on pense que le Département de la Réunion est une île circulaire, à peu près ronde, d'un diamètre d'environ 40 kms ! Pour aller d'un point de la côte nord comme la capitale St Denis aux centre montagneux où se trouvent les sites les plus intéressants, que je n'ai pas pu voir faute de temps, il faut quelques jours.

Cela vous donne une idée des communications qui sont souvent un très

grand obstacle à la réunion des archives qu'on voudrait réaliser. Néanmoins dès à présent, l'existence d'un local à St-Denis, dans une ambiance extrêmement sympathique, tant parmi les universitaires qui ont manifesté un très grand intérêt pour notre travail d'archives, l'administration et les élus du Département que j'ai pu voir, que dans la population de St Denis ou tout au moins, celle qui s'intéresse assez à la culture pour faire partie de la Société des Sciences et des Arts, me fait exprimer l'espoir que le climat dans lequel notre confrère résidera sera extrêmement favorable. Et comme, d'autre part, il a un abri, il y a déjà sur place la matière de travaux assez importants et je crois qu'on peut augurer d'un bon développement des archives de la Réunion. C'est d'autant plus souhaitable que la Colonie, le département actuel, se sent très désireux d'avoir des rapports avec la mère-patrie très éloignée d'elle. On arrive maintenant à la Réunion en trente heures d'avion, mais infiniment peu de gens font le voyage dans les deux sens.

L'existence d'un centre intellectuel comme le seront les archives est, je crois, une très belle chose pour ce département qui les a accueillies, et, en tout cas, a reçu celui des fonctionnaires de la Direction qui allait préparer l'installation, de la façon la plus cordiale et la plus empressée.

COMMUNICATION DE M. BAUDOT, INSPECTEUR GENERAL DES ARCHIVES

Création d'un Service d'Archives à La Martinique

C'est en novembre 1949 que j'ai reçu de M. le Directeur l'agréable mission de me rendre dans les départements des Antilles. Je dois dire, qu'en m'y rendant, je suis d'abord passé aux Etats-Unis où j'ai eu la satisfaction de voir les dépôts des Archives Nationales et également des Archives de la Défense nationale, au Pentagone, qui sont des choses admirables. Lorsque je suis arrivé à Fort-de-France, j'ai été évidemment très surpris de voir qu'aucun effort n'avait été accompli pour constituer même un petit début de dépôt d'archives. Vous avez vu en effet les photographies que M. le Directeur montrait tout à l'heure. Il y avait simplement dans les combles de la Préfecture de la Martinique un amas de documents et lorsque l'on faisait des versements, on se contentait d'ouvrir la porte et de jeter les documents en vrac dans le grenier, où il régnait, du reste, une chaleur étouffante ; et il était à peu près impossible d'y faire la moindre recherche.

Dans le département voisin, dans l'île de la Guadeloupe, la situation était un peu meilleure grâce à un gouverneur, le Gouverneur EBOUE qui, en 1936, avait constitué un petit service d'archives et avait même nommé un archiviste. Malheureusement le Gouverneur EBOUE est resté très peu de temps à la Guadeloupe et le sous-gouverneur qui lui avait succédé, avait jugé bon de supprimer l'archiviste. Le dépôt d'archives était tout au moins conservé, et on avait même chargé un fonctionnaire de s'en occuper. Il s'agissait d'un relieur qui touchait le traitement royal de 40 F par mois, et 40 F par mois à la Guadeloupe, cela équivaut à peu près à 20 de nos francs, dans la Métropole. La situation n'était pas meilleure dans les communes. J'ai eu l'occasion de voir un certain nombre de dépôts communaux et le désordre y régnait absolument partout.